

Annexes aux Conditions Générales d'Utilisation de la Carte FUGAM

Annexe 1 :

Type de matériel concerné par la reprise d'occasion

- cannes

- moulinets

Annexe 2 :

Catégories concernées par la reprise de matériel d'occasion

Type de matériel	Décote
Cannes et Moulinets	-50 % à 6 mois révolus
	-60 % de 7 à 12 mois
	-70 % de 13 à 18 mois
	-80 % de 19 à 24 mois révolus

Mise à jour du 14/10/10